

L'Accord de Partenariat Economique intérimaire Côte d'Ivoire – Union Européenne

2^e phase de démantèlement

Sommaire :

Calendrier du démantèlement	1
Les produits que j'importe sont-ils concernés ?	1
Modalités pratiques relatives à l'importation (Circulaires Douanes)	2
Et après ? <i>Les produits que j'importe seront-ils concernés ?</i>	2

Calendrier du démantèlement

Groupes	2019	2021	2024	2026	2029	Exclus	Total
A <i>Intrants industriels</i>	1 155	1 150	984	428	3		3 720
B <i>Produits semi-finis</i>			51	513	762		1 326
C <i>Produits finis</i>				84	268		352
D <i>Produits exclus</i>						730	730
Total	1 155	1 150	1 035	1 025	1 033	730	6 128
Pourcentage	18,8%	18,8%	16,9%	16,7%	16,9%	11,9%	100%

Les produits que j'importe sont-ils concernés ?

La mise en œuvre de la seconde phase porte sur 1 150 lignes tarifaires du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO. La **liste exhaustive des produits (codes HS)** est disponible sur le site des Douanes :

- **Mise en œuvre de la première phase du démantèlement tarifaire de l'Accord de Partenariat Economique Intérimaire CI-UE** - [Lien : Circulaire n°2052 du 06 Décembre 2019](#)
- **Mise en œuvre de la 2^e phase du démantèlement tarifaire de l'Accord de Partenariat Economique Intérimaire CI-UE** – [Lien : Circulaire n°2129 du 23 Décembre 2020](#)

Modalités pratiques relatives à l'importation (Circulaires Douanes)

Mise en œuvre de la phase du démantèlement tarifaire de l'accord de partenariat économique intérimaire CI-UE - [Circulaire 2052 du 06 Décembre 2019](#)

Conformément à l'ordonnance du 23 Janvier 2019, la première phase du démantèlement, entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2019, porte sur 1 155 lignes tarifaires du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO dont le détail est annexé. Les produits couverts par ces lignes sont exemptés du droit de douane (DD) lors de leur importation en Côte d'Ivoire pour la mise à la consommation. Les autres droits et taxes inscrits au TEC, les prélèvements communautaires, les taxes de sauvegarde ainsi que les taxes de consommation intérieure exigibles à l'importation restent dus.

Règles d'origine et méthodes de coopération administrative applicables aux marchandises de la côte d'ivoire et de l'union européenne - [Circulaire 2053 du 06 Décembre 2019](#)

Le décret détermine les critères pour la définition de la notion de produits originaires applicables aux marchandises produites dans les territoires de l'Union Européenne et de la Côte d'Ivoire. Il prévoit également les méthodes de certification pour l'identification des produits concernés, la vérification à priori de l'origine ainsi que les techniques de coopération et d'assistance administrative entre les parties pour le règlement des litiges.

Procédures douanières pour le bénéfice et le contrôle des préférences tarifaires applicables aux produits originaires de l'union européenne importés dans le cadre de l'accord de partenariat économique côte d'ivoire union européenne - [Circulaire 2054 du 06 Décembre 2019](#)

Dédouanement des marchandises éligibles à l'APEi CI-UE et d'autres marchandises contenues dans un même envoi - [Circulaire n°2067 du 05 Février 2020](#)

- 1) Eclatement du titre de transport – Dès l'intégration du titre de transport initial au SYDAM World, le Commissionnaire en Douane Agréé procède à son éclatement auprès du Bureau de Suivi des Marchandises Sans Déclaration compétent en vue de séparer les marchandises éligibles à l'APE des autres en deux sous-titres de transports distincts.
- 2) Edition de la déclaration en détail – déclaration des marchandises éligibles aux préférences tarifaires et déclaration des autres marchandises.
- 3) Traitement des déclarations en détail

Remboursement des trop-perçus de droit de douane résultant de l'application rétroactive de la première phase du démantèlement tarifaire – [Circulaire n°2128 du 23 Décembre 2020](#)

Le remboursement porte sur le montant des droits de douane acquittés sur les importations de marchandises originaires de l'Union européenne qui auraient du bénéficier de la défiscalisation à partir du 1^{er} Janvier 2019. Les produits éligibles au remboursement sont ceux :

- qui sont repris dans l'une des 1155 lignes tarifaires concernées par la 1^e phase du démantèlement,
- qui ont effectivement acquitté les droits et taxes de douane lors de leur importation,
- qui font la preuve de leur origine européenne.

Et après ? *Les produits que j'importe seront-ils concernés ?*

L'offre complète d'accès au marché, soit la liste, par codes douaniers, des produits concernés par l'APEi ainsi que le calendrier de libéralisation, est disponible au lien suivant : [lien](#).